## MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

MINISTRY OF HIGHER EDUCATION

### UNIVERSITE DE NGAOUNDERE

THE UNIVERSITY OF NGAOUNDERE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

#### REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE

DECISION N° 20 - 0 3 1 /VX/R/VREPDTIC/DAAC/DAUT DU \_\_\_\_\_

Portant ouverture du concours d'admission en 1ère année du Cycle de Brevet de Technicien Supérieur en formation continue à l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de l'Université de Ngaoundéré, au titre de l'année académique 2020/2021.

# LE RECTEUR DE L'UNIVERSITE DE NGAOUNDERE

- Vu la Constitution;
- Vu la loi n°005 du 16 avril 2001 portant orientation de l'Enseignement Supérieur;
- Vu le décret n° 2004/320 du 08 décembre 2004 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n° 2007/268 du 07 septembre 2007 ;
- Vu le Décret n°2005/142 du 29 avril 2005 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
- Vu le Décret n° 92/074 du 13 avril 1992 portant transformation des Centres Universitaires de Buea et de Ngaoundéré en Universités ;
- Vu le Décret n°93/026 du 19 janvier 1993 portant création d'Universités ;
- Vu le Décret n°93/027 du 19 janvier 1993 portant dispositions communes aux Universités modifié et complété par le décret n° 2005/342 du 10 septembre 2005 ;
- Vu le Décret n° 93/028 du 19 janvier 1993 portant organisation administrative et académique de l'Université de Ngaoundéré ;
- Vu le décret n° 2005/383 du 17 octobre 2005 fixant les règles financières applicables aux Universités;
- Vu le Décret n°2005/346 du 10 septembre 2005 portant nomination des Recteurs dans les Universités ;
- Vu l'Arrêté n° 008/CAB/PR du 19 janvier 1993 portant création des Instituts Universitaires de Technologie au sein des Universités ;
- Vu l'Arrêté n°93/010/CAB/PR du 19 janvier 1993 portant organisation de l'Institut Universitaire de Technologie de l'Université de Ngaoundéré ;
- Vu l'Arrêté n°006/MINESUP/F120 du 28 janvier 1993 fixant les domaines de formation et les conditions d'admission à l'Institut Universitaire de Technologie de l'Université de Ngaoundéré ;
- Vu l'arrêté n°17/00224/MINESUP/DDES du 18 avril 2017 portant régime des études, des évaluations et des programmes d'enseignement pour l'obtention du Brevet de Technicien Supérieur (BTS) en république du Cameroun ;
- Vu l'arrêté n°18/00522/MINESUP/DDES du 09 juillet 2018 portant régime des études et des examens et programmes des enseignements à l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de l'Université de Ngaoundéré;
- Vu les résolutions n° 13/CU/06/2019 et n° 006/CU/05/08/09 de la 41<sup>ème</sup> session du Conseil de l'Université de Ngaoundéré émettant un avis favorable à l'ouverture du programme d'habilitation à préparer au Diplôme de Brevet de technicien Supérieur à l'Institut Universitaire de Technologie de l'Université de Ngaoundéré ;
- Vu les résolutions n° 19-008/UN/PCA/R du 28 juin 2019 de la 42<sup>ème</sup> session du Conseil d'Administration de l'Université de Ngaoundéré émettant un avis favorable à l'ouverture du programme d'habilitation à préparer au Diplôme de Brevet de Technicien Supérieur à l'Institut Universitaire de Technologie de l'Université de Ngaoundéré;

Sur proposition du Directeur de l'IUT de l'Université de Ngaoundéré :

## **DECIDE:**

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: Un concours pour le recrutement de **trois cent vingt et cinq (325) élèves** en 1<sup>ère</sup> année du Cycle Brevet de Technicien Supérieur, en formation continue à l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de l'Université de Ngaoundéré, est ouvert au titre de l'année académique 2020/2021.

<u>Article 2</u>: Le concours visé à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus est ouvert aux camerounais des deux sexes et aux candidats originaires d'autres pays remplissant les conditions de titres exigés.



ne

Article 3: Les trois cent vingt et cinq places offertes sont réparties comme suit par domaines, filières et spécialités:

DOMAINE : <b>INDUS</b> T	TRIE ET TECHNOLGIE	
Filière	Spécialité et Diplôme requis	Nombre de places
Génie Mécanique et Productique	Mécatronique (Bac D, C, E, F, MAV, MEM)	20
Génie Electrique	Maintenance des systèmes électroniques (Bac D, C, E, F2, F3)	20
	Electrotechnique (Bac D, C, E, F2, F3)	20
Génie Thermique	Froid et Climatisation (Bac C, D, E, F2, F3, F5 GCE/AL en sciences)	20
Génie Biologique	Analyse Biologique et Biochimique (Bac D, E, C, GCE/AL en sciences)	20
	Diététique (Bac A, D, C, ESF, GCE/AL)	20
	Industrie Alimentaire (Bac D, E, C, GCE/AL en sciences)	25
	THE HOLD BUILD SHIP TO	
DOMAINE : <b>TECHN</b>	NOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICA	TION
		Nombre
Filière	Spécialité et Diplôme requis	Nombre
<b>Filière</b> Génie Informatique Réseaux et	NOLOGIE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICA	Nombre de places
Filière  Génie Informatique  Réseaux et télecommunication	Spécialité et Diplôme requis  Génie logiciel (Bac D, E, C, GCE/AL en sciences)  Télecommunication (Bac D, E, C, GCE/AL en sciences)	Nombre de places 45
Filière  Génie Informatique  Réseaux et télecommunication	Spécialité et Diplôme requis  Génie logiciel (Bac D, E, C, GCE/AL en sciences)	Nombre de places 45 45
Filière  Génie Informatique  Réseaux et télecommunication  DOMAINE : SCIENC	Spécialité et Diplôme requis  Génie logiciel (Bac D, E, C, GCE/AL en sciences)  Télecommunication (Bac D, E, C, GCE/AL en sciences)	Nombre de places 45
Filière  Génie Informatique  Réseaux et télecommunication	Spécialité et Diplôme requis  Génie logiciel (Bac D, E, C, GCE/AL en sciences)  Télecommunication (Bac D, E, C, GCE/AL en sciences)  CES DE GESTION ET COMMERCIALE	Nombre de places 45 45 Nombre

Article 4 : Les fiches de candidature peuvent être retirées dans l'un des lieux ci-après :

- MINESUP/Direction du Développement de l'Enseignement Supérieur ;
- Les Délégations Régionales des Enseignements Secondaires ;
- Les Antennes de l'Université de Ngaoundéré à Yaoundé (Nkolbisson) et à Bertoua ;
- L'IUT de Ngaoundéré.

Les dossiers de candidature qui seront reçus uniquement au Service de la Scolarité et de l'Orientation Professionnelle de l'IUT de Ngaoundéré jusqu'au **15 Octobre 2020**, comprendront les pièces suivantes :

- 1. Une fiche de candidature dûment remplie et timbrée à 1000 FCFA;
- 2. Une photocopie certifiée conforme de l'acte de naissance datant de moins de 3 mois ;
- 3. Une photocopie certifiée conforme du diplôme donnant droit au concours ;
- 4. Quatre photos d'identité format 4x4;
- 5. Un certificat médical délivré par un médecin fonctionnaire datant de moins de 3 moins ;
- 6. Une photocopie certifiée conforme de la carte nationale d'identité;
- 7. Différents attestations d'emploi pour les travailleurs ;
- 8. Un reçu de versement bancaire d'un montant de FCFA 20.000 (Vingt Cinq Mille FCFA) représentant les frais de candidature à effectuer dans toute agence ECOBANK sur le compte Code Banque: 10029 Code guichet: 26017 N° compte 01207980401 Clé RIB: 29 Ngaoundéré;
- 9. Une enveloppe A4 timbrée à 500 FCFA et portant l'adresse du candidat

Pa

2

M

<u>Article 5</u>: Les candidats composeront dans les centres de Douala, Garoua, Ngaoundéré et Yaoundé le 17 Octobre 2020 à 8h, sur une épreuve de synthèse en mathématiques et en culture générale d'une durée de 2 heures chacune. Le programme est celui des classes de terminales et de Upper sixth des séries ci-dessus indiquées.

<u>Article 6</u>: Les candidats déclarés admis seront tenus de payer des frais de scolarité annuels d'un montant de FCFA 250.000 (Deux Cent Cinquante Mille FCFA) pour les filières commerciales et FCFA 300.000 pour les filières industrielles.

<u>Article 7:</u> Suite à la publication des résultats, les candidats admis disposeront d'un délai de 10 jours ouvrables pour se présenter à l'Etablissement en vue de remplir les formalités d'inscription. Passé ce délai, ils seront considérés comme démissionnaires et remplacés par les candidats de la liste d'attente, suivant le classement sur cette liste.

<u>Article 8 :</u> Le Vice Recteur chargé des Enseignements, de la Professionnalisation et du Développement des Technologies de l'Information et de la Communication et le Directeur de l'Institut Universitaire de Technologie de l'Université de Ngaoundéré sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./-

